

# CORONAVIRUS COVID-19

## Conseils aux entreprises pour la restauration sur le lieu de travail, les salles de pauses, les réfectoires

- > Si possible, adopter des règles de circulation dans les salles de pauses : 1 porte d'entrée et 1 porte de sortie
- > Espacer le plus possible les salariés dans les salles de pauses. Mettre par exemple une chaise sur 2 en quinconce
- > Faire un planning de roulement pour la prise des repas pour limiter le nombre de salariés présents simultanément dans les salles de pause voir cloisonner la salle de pause
- > Echelonner l'arrivée des salariés dans les vestiaires
- > Mettre en place un planning de désinfection dans les locaux sociaux (vestiaires, salles de pause, sanitaires...) mais aussi du mobilier, de la badgeuse...
- > Autoriser les salariés à se restaurer dans les bureaux pour limiter les contacts en salle de pause.
- > Aérer les locaux au minimum 15 mn après chaque pause.



**EN CAS DE SYMPTÔMES, CONTACTEZ VOTRE MÉDECIN TRAITANT.  
EN CAS DE DIFFICULTÉS RESPIRATOIRES, CONTACTEZ LE 15.**



**EFFECTUEZ UN DIAGNOSTIC EN LIGNE**



**POUR ALLER PLUS LOIN**

Vous avez besoin de plus de conseils, n'hésitez pas à vous rendre sur votre espace adhérent ou sur notre site.

-> [www.istfecamp.fr](http://www.istfecamp.fr)

-> [www.istfecamp.fr/espace-adherents](http://www.istfecamp.fr/espace-adherents)